 Ramsay Santé Centre Alpha	<b>Contrat de soins et règlement intérieur du Centre ALPHA</b>	<b>PC GEN-17-SMQ</b>
		Version 1 19 novembre 2019
		<b>Page 1/2</b>

Madame, Monsieur,

Vous avez volontairement fait le choix de vous engager dans une démarche thérapeutique de 6 semaines au sein du centre ALPHA de Royan. Pour le bon déroulement de votre thérapie ainsi que pour celle des autres patients, il est nécessaire de respecter le contrat de soins et le règlement intérieur du centre ALPHA. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de signer ce document afin de confirmer votre engagement.


En cas de non-respect du contrat de soins et/ou du règlement intérieur, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du centre ALPHA, pourront être prises à l'égard de chacun.

### **Manquement entraînant une rupture immédiate du contrat de soins :**

- Introduction et/ou consommation de toute boisson alcoolisée, substance toxique ou illicite, et médicaments autres que ceux prescrits par l'un des médecins du centre et distribués par l'équipe de soins.
- Refus de se soumettre aux tests de dépistage par éthylotest et/ ou recherche urinaire de toxiques, organisés de manière aléatoire durant les séjours. Tout refus sera considéré comme une consommation.
- Refus de remettre aux infirmier(e)s lors de l'admission tout médicament, ordonnance ou produits de toilette alcoolisés, qui seront rendus au patient à sa sortie.
- Refus de coopérer à l'examen des bagages.
- Refus de remettre, pour les patients venant avec leur propre véhicule, les clés de celui-ci.
- Tout acte de violence ou de délinquance tant envers les autres patients que le personnel du Centre ALPHA.
- Dégradations volontaires des lieux et du mobilier qui de plus, pourront vous être facturées.

### **Manquements entraînant un rappel des engagements pris et pouvant conduire à la rupture du contrat de soins par l'équipe thérapeutique.**

Tout manquement aux règles du contrat de soins et /ou règlement intérieur, autres que celles listées ci-dessus, vous sera rappelé par les membres de l'équipe pluridisciplinaire du centre ALPHA. En l'absence de modification de votre comportement, il pourra vous être signifié la rupture de votre contrat de soins entraînant votre départ du centre ALPHA.

 Ramsay Santé Centre Alpha	<b>Contrat de soins et règlement intérieur du Centre ALPHA</b>	<b>PC GEN-17-SMQ</b>
		Version 1 19 novembre 2019
		<b>Page 2/2</b>

Ces règles dont la liste n'est pas exhaustive concernent notamment :

- La participation à l'ensemble des séances de thérapie ou d'information organisées et planifiées pour votre groupe.
- La participation à toute séance individuelle programmée avec les médecins, psychologues, infirmiers, assistant social, diététicienne.
- La prise de rendez-vous aux séances individuelles en dehors des horaires de séances collectives, celles-ci restant prioritaires.
- Le respect des horaires définis par votre programme quelle que soit l'activité (séance collective ou individuelle, repas, administration des médicaments, ect...).
- La mise en veille de votre téléphone portable lors des activités et repas.
- Le respect des horaires de sortie autorisées et sa consignation dans le registre des entrées et sortie disponible à l'infirmerie.
- Le respect de la confidentialité de votre groupe.

Nous vous demandons également de :

- Respecter de la tranquillité de tous et notamment du silence entre 22h30 et 7h00.
- Porter une tenue adaptée, avoir une attitude et une hygiène correcte et respectueuse des autres.
- Ne pas conserver des denrées périssables dans les chambres.
- Ne jeter ni déchets, détritiques ou cigarettes en dehors des poubelles prévues à cet effet.
- Ne pas laver et / ou sécher de linge dans votre chambre.
- Ne pas prendre de photos au sein de l'établissement.
- Ne rien afficher ou écrire sur les murs.
- Eviter la pratique d'activités accidentogènes et les comportements à risque tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du centre ALPHA.
- Respecter l'interdiction de fumer y compris les cigarettes électroniques dans l'enceinte de l'établissement ainsi que dans les zones « non-fumeur ».
- Ne pas détenir d'armes blanches type objet tranchant, perforant ou contondant

Par la présente, vous vous engagez à respecter le contrat de soins et le règlement intérieur décrit ci-dessus et indispensable à la réussite de votre séjour thérapeutique.

L'Equipe du centre ALPHA

Votre signature  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature du Médecin pour l'Equipe